

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.582.001.1 DU 16 MARS 1998

Compteurs d'énergie thermique
ISTA-SAPPEL
modèle SEXTAN S
(CLASSE I)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-1327 DU 10 DECEMBRE 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE.

FABRICANTS

Pour les intégrateurs :

RAAB KARCHER Energieservice, GMBH, 48147
Munster, Allemagne.

Pour les mesureurs modèles WS et WP :

HYDROMETER, 13 Welsersstrasse, 91522 Ans-
bach, Allemagne.

Pour les mesureurs modèle SUPER T :

FLOWTEC, 4 Kargenstrasse, 4153 Reinach,
Suisse.

Pour les mesureurs modèles WSD et WPD :

MEINECKE AG, Postfach 28, 3014 Laatzen 3,
Allemagne.

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1992, page 1319.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1995, page 298.

(3) *Revue de Métrologie*, juillet 1996, page 219.

(4) *Revue de Métrologie*, octobre 1996, page 338.

(5) *Revue de Métrologie*, décembre 1997, page

(6) *Revue de Métrologie*, décembre 1997, page

DEMANDEUR

SAPPEL S.A., 67 rue du Rhône, 68300 Saint
Louis, France.

OBJET

La présente décision d'approbation de modèle complète les décisions d'approbation de modèles n° 92.00.582.003.1 du 30 septembre 1992 (1), n° 95.00.582.002.1 du 16 mars 1995 (2), n° 96.00.582.004.1 du 6 mai 1996 (3) et n° 96.00.582.007.1 du 3 juillet 1996 (4).

CARACTERISTIQUES

Le compteur d'énergie thermique SAPPEL, modèle SEXTAN S, peut être équipé des mesureurs MEINECKE modèles WPD et WSD, HYDROMETER modèles WS et WP, FLOWTEC modèle SUPER T avec le corps muni de brides, approuvés par les décisions d'approbation de modèles n° 97.00.582.007.1 du 5 décembre 1997 (5) et n° 97.00.582.008.1 du 18 décembre 1997 (6).

Les caractéristiques des compteurs d'énergie thermique modèle SEXTAN S faisant l'objet de la présente approbation de modèle sont les suivantes, en fonction du mesureur et de la différence de température :

ΔT maximal (K)	100							
ΔT minimal (K)	2 (3 dans le cas de sondes interchangeableables)							
Puissance maximale (kW)	1744	2907	3488	1744	2907	3488	1744	1744
Puissance minimale (kW)	35	58	70	35	58	70	35	35
Mesureurs associés	MEINECKE						HYDROMETER	
	WSD			WPD			WS	WP
	50	65	80	50	65	80	50	
Diamètre nominal DN (mm)	50	65	80	50	65	80	50	
Débit min (l/h)	450	750	1200	600	1000	1600	600	1200
Débit de transition Q_t (l/h)	1800	3000	3600	1800	3000	3600	1800	
Débit maximal (m ³ /h)	15	25	30	15	25	30	15	
Température maximale (°C)	130							
Volume pour une impulsion (dm ³)	10, 100 ou 250						10 ou 100	

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur les instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision d'approbation initiale précitée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les mesureurs sont vérifiés à l'eau froide, en respectant les erreurs maximales tolérées suivantes :

Erreurs maximales tolérées	Plage de débit
$\pm 5 \%$	de Q_{min} à Q_t exclu
$\pm 2 \%$	de Q_t inclus à Q_{max}

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace et chez le demandeur, sous la référence DA 01.195.

VALIDITE

La présente décision d'approbation de modèle est valable jusqu'au 30 septembre 2002.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA